

2.0 a: (SSP-VPOD)

Texte amendement

- Page 1, point 2, 2^e ligne : supprimer « féminicide

Exposé des motifs

Les féminicides n'ont pas lieu sur le lieu de travail.

Avis de la Commission féministe de l'USS : contre-proposition
--

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

La phrase vise ici à définir toute la gamme des comportements qui sont inclus dans l'expression « violences sexistes et sexuelles » et fait référence à l'ensemble des expériences de violence qui peuvent être vécues par les femmes en Suisse, peu importe l'endroit. Il est important de visibiliser que le féminicide est l'expression extrême des violences sexistes et sexuelles.

Pour ne pas porter à confusion, la commission propose d'effacer *et n'épargnent pas le monde du travail*.